

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0447/PR/MEFPCP portant fixation du prix de la viabilisation par mètre carré cessible du Lotissement de Haramous.

n° 2007-0447/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

7 mai 2007

Numéro JO

n° 9 du 15/05/2007

Date du numéro

15 mai 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Cahier des charges du Lotissement de Haramous.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le prix de cession du mètre carré au Lotissement Haramous est modifié et fixé comme suit

- le prix du foncier jadis 1 000 à 1 200 FD le mètre carré
- le coût d'adduction d'eau à 1 200 FD le mètre carré
- le coût du réseau électrique à 515 FD le mètre carré
- le coût du réseau téléphonique à 120 FD le mètre carré
- le coût des voiries et de l'assainissement à 1 500 FD le mètre carré d'où un coût de revient total par mètre carré à 4 335 FD le mètre carré.

Article 2

Ladite modification du prix de cession est intervenue afin de viabiliser le Lotissement Haramous avant toute construction.

Article 3

Le terrassement des parcelles de terrain reste à la charge des bénéficiaires.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH